



PRÉFET
DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 24 U2012

date de dépôt : 2 Juillet 2024

demandeur : Mr REGOURD Stéphane

pour installation centrale photovoltaïque sur toiture
habitation – 22 modules de 1.72m x 1.13m

adresse terrain : 6260 Route de Laguépie,
, à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelles : A60,54,53

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
Affaire suivie par :
Nathalie PEROU
05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Mr REGOURD Stéphane enregistrée sous le numéro **DP 012 210 24 U2012** pour le projet ci-dessus référencé **avant le 8 Août 2024**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 8 Août 2024

Le maire,
Christophe DEGA

